

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 20.12.2023
Convocation faite
Le 14.12.2023

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le mercredi vingt décembre à neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération
N°2023-12-202**

**Désignation
d'un représentant suppléant
au Conseil Territorial de
Santé dans les Ardennes**

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET (à partir du point n°2023-12-207), MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Sébastien PAULET (à partir du point n°2023-12-203), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2023-12-203), M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), M^{me} Magali CAPLET (jusqu'au point n°2023-12-206), M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), M. Jean-Claude JACQUEMART (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle BODART (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), MM. Sébastien PAULET (jusqu'au point n°2023-12-202), Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{mes} Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2023-12-202).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/1738 du 05 avril 2023 sur la composition du Conseil Territorial de Santé des Ardennes sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Ardennes.

Considérant que Monsieur Fabien PRIGNON, a été désigné en tant que membre titulaire pour le collège n°3 (Représentants des collectivités territoriales),

Considérant la nécessité de désigner un représentant suppléant, qui représentera la Communauté au prochain Conseil Territorial de Santé des Ardennes sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Ardennes, pour une durée de 5 ans (2023-2028),

Considérant la candidature de Monsieur Mathieu SONNET, du fait de la présence de l'hôpital local sur la Commune de Fumay,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de ne pas procéder à la désignation par un vote à bulletin secret mais par un vote à main levée,
- * **prend acte** que Monsieur Fabien PRIGNON est membre titulaire pour le collège n°3 (Représentants des collectivités territoriales),
- * **désigne** Monsieur Mathieu SONNET en tant que membre suppléant au Conseil Territorial de Santé dans les Ardennes pour le collègue n°3 (Représentants des collectivités territoriales).

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

